



Environnement s.a
Instrumentation for the environment

Communication sur le Progrès



Pacte Mondial / Juin 2015



SOMMAIRE

- I. Déclaration de soutien continu
- II. Principes relatifs aux Droits de l'Homme
- III. Principes relatifs aux conditions de travail
- IV. Principes relatifs au respect de l'environnement
- V. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



I. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

En signant en 2003, le Pacte Mondial de l'ONU, ENVIRONNEMENT S.A s'est engagée à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- ✓ Les droits de l'homme
- ✓ Les normes de travail
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ La lutte contre la corruption

ENVIRONNEMENT S.A développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – entreprises industrielles privées et publiques, administrations, collectivités, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants.

Sa politique étant fondée sur la Qualité, le respect de l'Environnement, et la prise en compte de la santé et sécurité du personnel, ENVIRONNEMENT S.A poursuit son engagement d'amélioration continue de son efficacité, par le biais de l'évolution de ses systèmes de management répondant respectivement aux exigences des normes ISO 9001, ISO14001 et OHSAS18001.

Cette politique traduit ainsi sa volonté de progresser et d'innover tout en respectant les réglementations, en prévenant les pollutions éventuelles et en diminuant les risques professionnels.

Cette année encore, ENVIRONNEMENT S.A est fière de renouveler son engagement à appliquer et promouvoir les principes du Pacte Mondial auquel la société fut une des toutes premières PME françaises à adhérer.

II. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

En mai 2013, ENVIRONNEMENT S.A a communiqué auprès de l'ensemble des directions de ses filiales et établissements pour confirmer et renforcer son engagement aux principes du Développement Durable relayés par le Pacte Mondial.

En interne, les valeurs et principes du Pacte mondial sont relayés dans l'entreprise à différents niveaux :

- Sur des supports d'affichage disposés sur le site, dans le livret d'accueil à destination de nos employés et intérimaires, sur notre site Internet.
- A l'occasion de diverses réunions, et de manière adaptée et appropriée, les principes sont également rappelés par l'équipe de direction (exemple : réunion de Direction, réunion Commerciale, réunion Générale)
- Auprès de notre réseau de distribution ou de nos clients, le cas échéant



En parallèle, les conditions générales d'achats incluent depuis 2007 un article spécifique incitant nos fournisseurs français et étrangers à respecter strictement les droits de l'Homme, et à interdire toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou encore obligatoire.

III. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT S.A respecte scrupuleusement le droit du travail partout où elle mène des activités et agit selon des principes éthiques bien établis.

Respect du Droit du travail :

Aucune forme de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants n'est tolérée. L'âge minimum d'embauche est l'âge de fin de scolarité obligatoire, et une attention toute particulière est apportée aux jeunes qui sont nombreux à être pris en stage chaque année au sein d'ENVIRONNEMENT S.A.

Dialogue social :

ENVIRONNEMENT S.A dispose d'un Comité d'Entreprise actif et libre de réunion ainsi que d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail. Les membres de ces comités sont très impliqués dans la vie de l'entreprise et participent au maintien et à l'amélioration des conditions de travail.

Ce dialogue régulier et ces échanges constructifs permettent de remonter et prendre en compte toute difficulté dans l'entreprise.

Accueil & Formation du personnel :

L'accueil des nouveaux embauchés est une étape importante. Outre la présentation des règles de sécurité, c'est surtout l'occasion de présenter les valeurs d'ENVIRONNEMENT S.A et d'identifier les éventuelles formations à planifier. Le volume des formations réalisées a d'ailleurs augmenté en 2014 par rapport aux dernières années ; preuve de l'efficacité du nouveau processus de formation mis en place depuis le 1^{er} juillet 2013 et au sein duquel chaque salarié est impliqué via l'utilisation de son compte sur le portail Internet de notre courtier.

Année 2014

| Formations Internes réalisées | |
|---|-----------------------------------|
| Intitulé des formations | Personnes ayant reçu la formation |
| Logiciel_Econnection | 18 |
| Produits ESA | 24 |
| SAGE | 12 |
| Sécurité_Management Risques Sécurité Travail | 27 |
| Sécurité_Lancement Projet PRO | 112 |
| Total des personnes concernées | 134 |
| Nombre d'heures dédiées à la formation interne | 622 |

| Formations Externes réalisées | |
|--|-----------------------------------|
| Intitulé des formations | Personnes ayant reçu la formation |
| Compétences (Conduite de Projets, RH, Logiciels, Stratégies Ent., ...) | 23 |
| Développement Informatique | 5 |
| Habilitation Professionnelle (Hab Elec, Risq. Chim, Caces) | 48 |
| Langues | 10 |
| Sécurité (SST_Sécurité Incendie) | 51 |
| Total des personnes concernées | 89 |
| Nbre d'heures dédiées à la formation externe | 1 843 |



Sensibilisation aux risques professionnels :

Dans le cadre de notre système de management de la santé et sécurité au travail, nous avons sensibilisé aux risques et à la sécurité plus de 139 collaborateurs sur l'année 2014. Des modules spécifiques et relatifs à la définition et à la prévention des risques ont été développés en fonction du travail de chacun. En parallèle, des visites sécurité sont menées chaque mois par plusieurs membres de notre direction. On compte d'ores et déjà 16 visites PRO réalisées en 6 mois.

Bien-être du personnel :

Soucieux d'offrir à nos salariés la possibilité de déjeuner dans un cadre chaleureux, des travaux de réaménagements et de décoration ont été entrepris et réalisés au sein du restaurant d'entreprise. Ainsi de nouveaux tons ont été appliqués sur les murs, de nouveaux matériels ont été achetés (armoire positive, micro-ondes) ainsi que de nouveaux mobiliers (chaises, tables, desserte, porte-manteaux, console, etc.) ; l'ensemble contribuant au nouveau visage de notre restaurant qui se veut désormais cosy et coloré.

Dans un même état d'esprit, les « espaces douches » utilisés par le personnel pratiquant une activité physique sur l'heure du déjeuner ont également été rénovés. Une cabine de douche neuve a été ajoutée pour le personnel féminin et des travaux de décoration ont été exécutés chez les hommes comme chez les femmes rendant les espaces davantage fonctionnels et optimisés.

IV. PRINCIPES RELATIFS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Gestion des ressources en eau :

Sous surveillance depuis plusieurs années, des actions ont été menées pour réduire la consommation en eau potable. Au niveau des sanitaires tout d'abord, avec l'instauration d'un plan de remplacement des réservoirs. A noter également, la mise en place d'un aérateur à air et non plus à l'eau pour les essais de température que nous réalisons sur nos analyseurs. Les premiers résultats seront visibles à partir de 2015.

Eco-conception des produits :

Le travail quotidien de nos équipes de Recherche & Développement intègre désormais les aspects éco-conception dans la fabrication de nos analyseurs et produits. Tous font l'objet d'une analyse systématique et précise d'éco-conception avant leur intégration en production.

Cette nouvelle façon de travailler a notamment profité à la création de la nouvelle série d'analyseurs d'Air Ambiant. Cette dernière présentée en avant-première à nos principaux clients a été l'occasion de les sensibiliser à l'Analyse du Cycle de Vie et à l'éco-conception de ce type d'équipements. 72 clients ont été sensibilisés lors de cette rencontre.



V. **PRINCIPES RELATIS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

- Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La société développe son activité grâce à un réseau de distribution stable, compétent, soucieux du respect de l'environnement et partageant pleinement les valeurs éthiques d'ENVIRONNEMENT S.A. Véritables alliés et partenaires, ils agissent en responsables, diffusant à leur tour ces messages. La société agit donc strictement contre la corruption sous toutes ses formes, en totale accord avec les engagements fermes de ses partenaires.

François GOURDON
Président